

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Lundi 5 octobre 2009 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

• Suivi des travaux :

- ❖ Mairie annexe : L'association des Moulins demandait depuis plusieurs mois d'occuper, pour ses activités, le local se trouvant sous la mairie annexe. Les employés municipaux ont procédé à la réhabilitation du local : débarras des meubles vétustes, nettoyage du sol et des murs, sablage et pose de crépis.... reste la peinture. Un devis sera demandé pour la pose d'une nouvelle fenêtre et de deux convecteurs. Une remise en état des sanitaires s'avère nécessaire.
- ❖ Terrain de foot : la haie de sapins côté RD a été arrachée par les employés municipaux et 140 m de clôture sont à remplacer. Une entreprise a été contactée pour arracher les poteaux ciment et faire une tranchée ; devis en attente. Les fournitures de la nouvelle clôture selon un devis estimatif s'élèvent à 4 600 €TTC.

• Points de l'ordre du jour, soumis à délibération du Conseil :

- ❖ Fonds d'Intervention Communal. Lors de sa session des 22 et 23 juin dernier, le Conseil Général a adopté deux dispositifs modifiant sensiblement les aides départementales aux communes. Il s'agit du fonds d'intervention communal (FIC) et des traverses en agglomération. Le FIC a pour objectif de simplifier les aides aux communes tout en permettant un financement de leurs dépenses d'équipement, selon une enveloppe définie sur 3 ans. Par solidarité et péréquation, les aides sont différentes selon les strates de population. Le taux d'intervention pour notre commune est de 30 % du montant HT des dépenses éligibles, avec un plafond de dépenses sur 3 ans de 500 000 €. Tous les dossiers inscrits dans le FIC doivent être déposés au CG avant le 15 octobre. A ce titre, le Conseil adopte la proposition du maire d'inscrire pour 2010, à la rubrique bâtiments communaux : les réfections des toitures de la grange communale et de l'ancien local technique ainsi que l'amélioration acoustique de la salle polyvalente de Malauzat ; à la rubrique voirie communale, le chemin des Verguières, l'impasse du Pré de la Cure et le chemin de Marcoin. Pour 2011, entre autres, l'agrandissement du groupe scolaire et de la cantine, ainsi que la réfection de la toiture et pour 2012, l'aménagement des vestiaires sur le terrain de foot et la création du parking à côté de la mairie.
- ❖ Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération. Le maire présente les nouvelles modalités financières d'intervention du Département et propose d'inscrire deux actions en 2010 ; les études d'aménagement de deux tronçons des RD 402 à Malauzat et 405 à Saint-Genès l'Enfant et d'inscrire les travaux des réalisations sur 2011 et 2012. Proposition adoptée.
- ❖ Convention avec le SDIS pour la disponibilité « Interventions & Formation » des sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Le maire rappelle qu'un des employés municipaux est SPV au Centre de secours de VOLVIC. Le SDIS propose d'encadrer par convention, les autorisations d'absence des SPV pendant leur temps de travail et ce, dans le respect des nécessités de fonctionnement de l'administration, afin qu'ils puissent participer aux missions opérationnelles et aux formations annuelles relevant de leurs missions de SPV. La commune et le SDIS s'engageraient à organiser et à appliquer les conditions et les modalités de disponibilité (opérationnelle et formation) du SPV. Le temps passé par le SPV, hors du lieu de travail pendant les heures de travail pour participer aux missions à caractère opérationnel et aux activités de formation, est assimilé à une durée de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés, des droits aux prestations sociales et pour les droits qu'il tire de son ancienneté. La commune accorderait 5 jours de formation par an. Une évaluation sur la sollicitation opérationnelle est établie. La commune percevra des vacances dont le taux est défini par les textes en vigueur. Le Conseil approuve les termes de la convention et autorise le maire à signer la convention avec le SDIS.
- ❖ Rapport d'activités de Riom-Communauté. Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, un EPCI doit envoyer un rapport d'activités à ses communes-membres, avant le 30 septembre de chaque année. Ce rapport a pour objet de permettre l'instauration d'un débat au sein des conseils municipaux et d'améliorer la transparence du fonctionnement de l'EPCI. Le rapport d'activités de Riom-Co remis en début de séance sera l'objet d'un débat lors de la prochaine séance.

• Divers :

- ❖ Révision simplifiée du PLU. Le Cabinet DESCOEUR, a adressé les premiers travaux sur la révision simplifiée n°1 du PLU. Une première réunion de travail avec l'ensemble des organismes administratifs ou autres aura lieu fin octobre.
- ❖ Assainissement. Un problème de pompes de relevage est survenu la semaine précédente au bourg de Saint-Genès l'Enfant, route d'Enval. Une pompe ne fonctionne plus et la deuxième serait prête à lâcher. Un devis a été demandé à la SEMERAP.
- ❖ Carrefour de la Ronzière rue des Moulins Blancs. La vente d'une parcelle, dont le certificat d'urbanisme est en cours d'instruction, nécessitera la prolongation (80 m) du réseau d'assainissement pour la desservir. Le problème de sécurité et de lisibilité de ce carrefour est également soulevé !
- ❖ Préparation de la commune en cas de menace pandémique liée à la propagation de la grippe A. Ont été commandés des produits d'hygiène afin de former les personnels pour qu'ils adoptent les bons comportements face au risque et différents petits équipements pour l'ensemble des bâtiments publics. Des poubelles fermées seront installées pour y jeter les mouchoirs en papier. En phase d'alerte pandémique, sièges et équipements présents dans les toilettes, bureaux, poignées de portes, interrupteurs, ordinateurs, téléphones, tables et espaces de travail dans la cantine, etc. devront être désinfectés après nettoyage.
- ❖ Un administré signale la présence de gravillons sur la chaussée, dans le tournant du carrefour du terrain de foot, en direction du bourg de Malauzat avec les risques d'accident que cela comporte
- ❖ Le défibrillateur semi-automatique offert par le Centre Leclerc sera implanté prochainement sur un des murs de la mairie principale. Une information sera faite auprès des habitants.